

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 24 septembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle BARTHOLDI - La City – 2 Rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h23.

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Françoise PRESSE, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE

Etaient absents :

M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Loïc ALLAIN, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Yves MAURICE

Secrétaire de séance :

Mme Anne BENEDETTO

Procurations de vote :

Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Christophe LIME à Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Soutien 2021 Julienne Javel - Jardins de cocagnes- Opération paniers solidaires

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Action en faveur de l'emploi »	Montant du budget 2021 : 74 150€ Montant de l'opération : 1 300€

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique et de la stratégie Emploi Insertion, Grand Besançon Métropole a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'association JULIENNE JAVEL a mis en place des actions visant à favoriser le lien social et l'accès de leurs produits aux plus démunis. La structure a fait une demande de subvention de 1 300 euros pour l'accompagnement de son projet le 26 mars 2021. Il est donc proposé de soutenir cette action à hauteur de 1300 €. Pour mémoire, l'aide accordée par GBM était de 1 650€

I. Objectifs de l'action

Cette action, menée depuis 2013, vise à favoriser l'accès à une offre régulière de légumes biologiques distribués en circuit court à des personnes défavorisées. En application de la Charte du Réseau Cocagne, les Jardins de Cocagne s'engagent à « favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis ».

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

II. Le Projet

A/ Origine du projet

Les publics visés sont des personnes orientées par des structures de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle ou des associations d'aide alimentaire au regard de critères de ressources (quotient familial, reste à vivre, bénéficiaires de minima sociaux...). Ces bénéficiaires seront des habitants du grand Besançon. D'autres critères sont aussi pris en compte par les prescripteurs (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes en difficultés d'insertion, familles monoparentales, jeunes vivant en couple, personnes en contrat d'insertion etc.). Une attention particulière aux personnes en recherche d'emploi et relevant de l'insertion par l'activité économique souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion.

1. Un tarif modéré

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier hebdomadaire de légumes à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents des Jardins de Cocagne.

Une partie du prix du panier sera prise en charge par des partenaires publics via le Réseau Cocagne (50 % du prix du panier), une seconde partie par des partenaires publics ou privés locaux mobilisés par les Jardins (20 % du prix du panier). La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines.

La participation financière est de 156 euros payable en 12 fois. Le coût réel (sans aide) de l'abonnement annuel est de 462 euros.

2. Un accompagnement

Le coût n'étant pas le seul frein pour l'accès à des produits frais de qualité, il s'agit également d'accompagner les adhérents bénéficiaires de l'opération, par des actions pédagogiques, pour consommer durablement des légumes frais. Cette opération vise ainsi à conduire les bénéficiaires vers l'autonomie alimentaire.

Il ne s'agit pas d'une action qui vise uniquement l'aide alimentaire, mais bien également l'éducation alimentaire et la création de lien social sur un quartier. Cette action est aussi l'occasion de remobiliser des personnes éloignées de l'emploi.

B/ Objectifs de l'action 2021 :

- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle.
- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité et lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience,

C/ Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté etc.

Une attention particulière sera portée au public en difficulté d'insertion professionnelle notamment les bénéficiaires du RSA.

Le territoire concerné est celui du Grand Besançon, en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS : soutien financier et orientation des ménages,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Les maisons de quartiers municipales et associatives : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire,

Grand Besançon Métropole, le CCAS et le Département du Doubs ont déjà soutenu en 2020 cette opération. Le bilan de l'action 2020 s'est avéré positif pour les familles concernées. Malgré le contexte sanitaire l'opération a été maintenue avec une légère sous réalisation quant au nombre de paniers mis à disposition des familles.

En 2020, 19 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires pour 45 personnes. Ces personnes résident sur le territoire du Grand Besançon et principalement Besançon. 569 paniers ont été distribués.

III. Demande de subvention

<u>Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à</u>	17 704 €
Montant pris en charge par le réseau Cocagne et accompagnement alimentaire :	9 160 €
Participation des bénéficiaires et adhésion :	2 584 €
Report à nouveau :	1 860 €

Sollicitations :

Conseil départemental :	1 100 €
CCAS de Besançon :	1 100 €
MSA :	600 €
Grand Besançon Métropole	1 300 €

L'association JULIENNE JAVEL sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 1 300 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur 1 300 €. Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois.

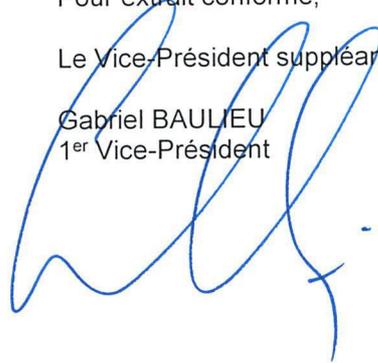
M. Christian MAGNIN-FEYSOT (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association Julienne JAVEL à hauteur de 1 300 € pour l'opération « Paniers Solidaires ».

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2